

PANORAMA RÉGIONAL

OBSERVATOIRE
FRANCILIEN DES
CLAUSES SOCIALES



DONNÉES
2019



OBSERVATOIRE FRANCILIEN DES CLAUSES SOCIALES (OFCS)

RAPPEL DU CONTEXTE

Depuis le 1er juillet 2016, le GIP Maximilien, a été désigné par l'État pour piloter au niveau régional la Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales. Dans ce cadre, un Observatoire Francilien des Clauses Sociales a été mis en place afin de mesurer leur évolution et leurs effets pour les populations bénéficiaires sur le territoire francilien. Étant donné la diversité des types de clauses sociales pouvant être utilisées par les donneurs d'ordre et les nombreuses sources de données existantes, nous avons entamé les travaux par la source majoritairement utilisée et la plus complète, à savoir les données saisies par un grand nombre de facilitateurs en Île-de-France dans le logiciel UP Clauses.

MÉTHODOLOGIE

Les données présentées dans ce panorama sont les données agrégées au niveau régional pour l'année 2019. Elles proviennent du logiciel de suivi des clauses d'insertion UP Clauses, utilisé par plus de 80% des facilitateurs franciliens soit environ 90 en 2019. À ce jour, le panorama n'inclut pas les données des facilitateurs non équipés du logiciel de suivi UP Clauses. Aussi, les données présentées sont des données partielles qui donnent les grandes tendances de la clause sociale en Île-de-France.

Les données de 2019 sont mises en perspective avec les données de 2018, obtenues de la même manière mais sur un périmètre plus restreint de facilitateurs équipés, en 2018, du logiciel de suivi.

Mandaté par l'État, la MACS a engagé auprès du réseau francilien des facilitateurs une démarche de consolidation des données par un déploiement massif du logiciel UP Clauses et par l'intégration de nouvelles sources de données. La démarche s'inscrivant dans la durée, les résultats ne seront perceptibles qu'au fil des prochaines années.

CHIFFRES CLÉS 2019

1. Qui sont les maîtres d'ouvrage en Île-de-France ?
2. Combien de contrats par maître d'ouvrage ?
3. Quels sont les montants des marchés ?
4. Combien d'heures d'insertion par type de marchés ?
5. Combien de participants en 2019 ?

BÉNÉFICIAIRES

1. Quel âge ont les participants ?
2. Quel est le niveau de qualification des participants ?
3. Quels sont les statuts des participants ?
4. Quelle est l'origine géographique des participants ?
5. Qui sont les prescripteurs des participants ?
6. Quelles sont les situations à la suite des parcours ?

ENTREPRISES

1. De quelle taille sont les entreprises qui exécutent les clauses ?
2. Quels sont les leviers d'action ?
3. Focus sur la condition d'exécution
4. Quels sont les secteurs d'activités concernés ?
5. Quelle répartition des heures par département ?



CHIFFRES CLÉS 2019



QUI SONT LES MAÎTRES D'OUVRAGE EN ÎLE-DE-FRANCE ?

Le nombre d'heures d'insertion le plus élevé en 2019 reste toujours à l'actif des communes avec plus de 934 000 heures (soit 20% sur les 4,6 millions d'heures totales). Puis viennent les établissements publics nationaux (844 840 heures soit 18,1%), les établissements privés (701 603 heures soit 15%), les ministères (516 140 heures soit 11%) et enfin les bailleurs sociaux (499 496 soit 10,7%). Ces cinq types de maîtrises d'ouvrage restent les principaux acteurs de l'utilisation des clauses sociales avec un chiffre de 74,8% du nombre total d'heures d'insertion effectuées en 2019.

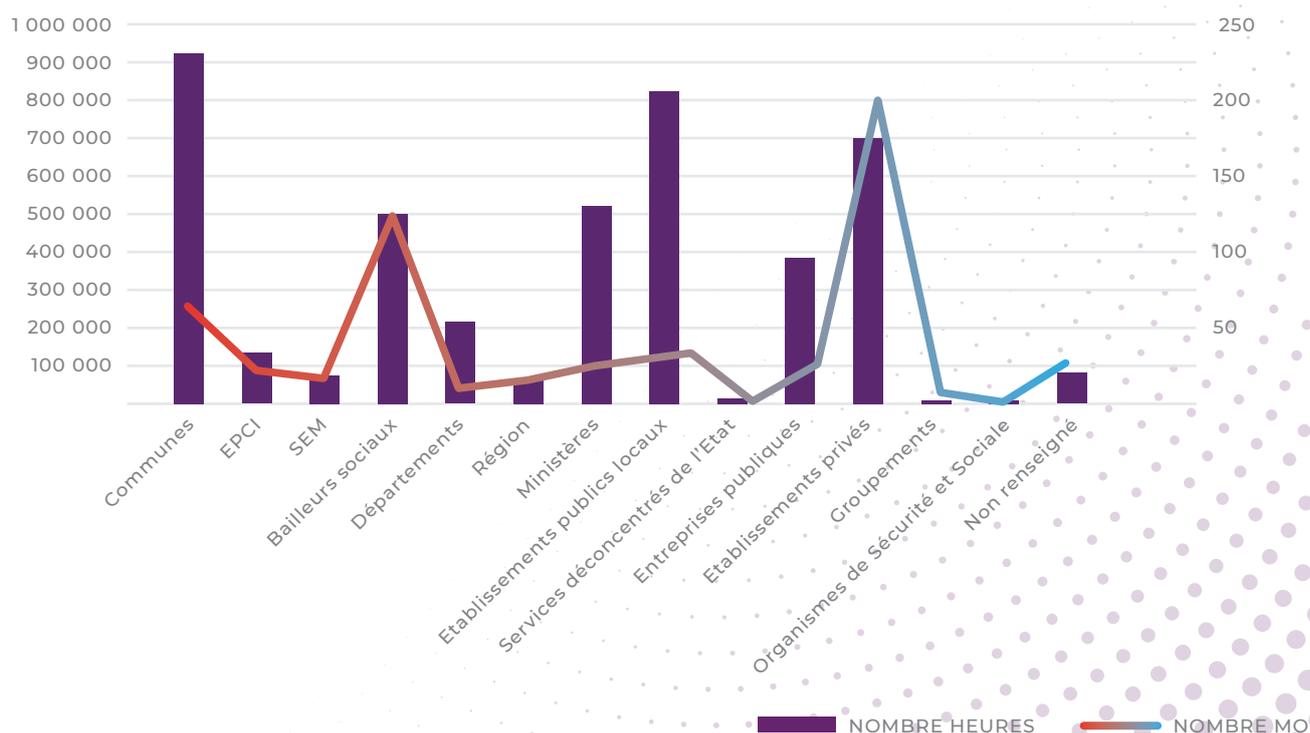
En 2018, sur les 3,2 millions d'heures d'insertion exécutées, 83% reviennent aux cinq types de maîtres d'ouvrage suivants : les communes (27%), les établissements privés (18%), les bailleurs sociaux (15%), les établissements publics nationaux (12%) et les Ministères (11%).

Il est important de noter la forte progression des établissements publics nationaux : le nombre d'heures d'insertion était de 844 000 en 2019 contre 369 247 en 2018.

Les données recueillies mettent en avant le nombre d'heures par type de maîtres d'ouvrage. Cependant, cet item doit être abordé avec précaution car le nombre de maîtres d'ouvrages est celui identifié par chaque facilitateur dans le logiciel Up clauses.

La MACS et ses partenaires travaillent à l'harmonisation de cette saisie ; il est préconisé de saisir le numéro Siret du donneur d'ordre, pour les prochaines saisies.

NOMBRE D'HEURES ET DE MAÎTRES D'OUVRAGE
PAR TYPE DE MAÎTRE D'OUVRAGE EN 2019

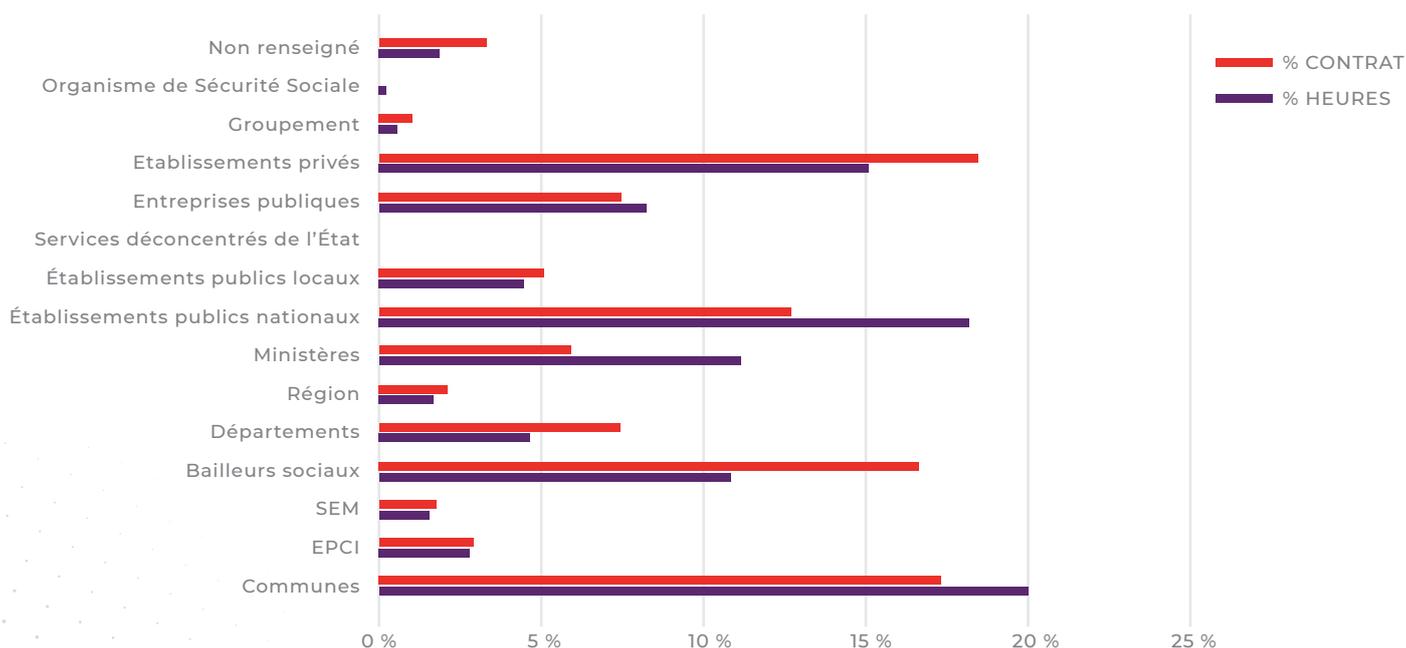


2

COMBIEN DE CONTRATS PAR MAÎTRES D'OUVRAGE ?

Le graphique met en perspective le nombre de contrats et le nombre d'heures. Il apparaît que certains maîtres d'ouvrage exécutent davantage d'heures d'insertion avec moins de contrats (exemple des communes qui exécutent 20% des heures avec 17,2% des contrats) alors que d'autres exécutent moins d'heures avec plus de contrats (exemple des bailleurs sociaux qui exécutent 10,7% des heures avec 16,5% des contrats). Les chiffres peuvent être relativement proches, comme c'est le cas pour les établissements publics de coopération intercommunale qui présentent 2,7% des heures et 2,8% des contrats.

POURCENTAGE DES CONTRATS VS POURCENTAGE DES HEURES EN 2019



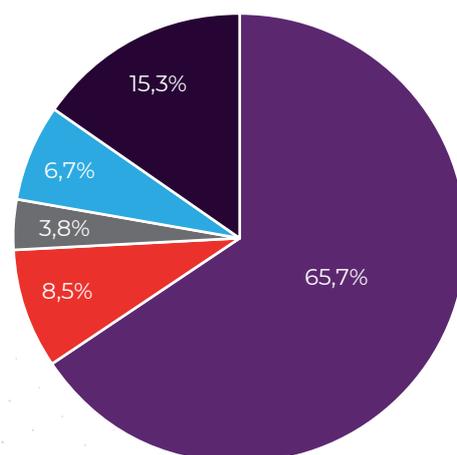
3

QUELS SONT LES MONTANTS DES MARCHÉS ?

Les données de 2019 relatives aux montants des marchés permettent de constater que ceux de moins de 100 000 euros représentent toujours la grande majorité des marchés qui comportent des clauses d'insertion en Île-de-France (65,7% en 2019 contre 58% en 2018).

MONTANT DES MARCHÉS EN 2019

- moins de 100k€
- entre 100k€ et 500k€
- entre 500 k€ et un million d'€
- plus d'un million d'€
- non renseigné



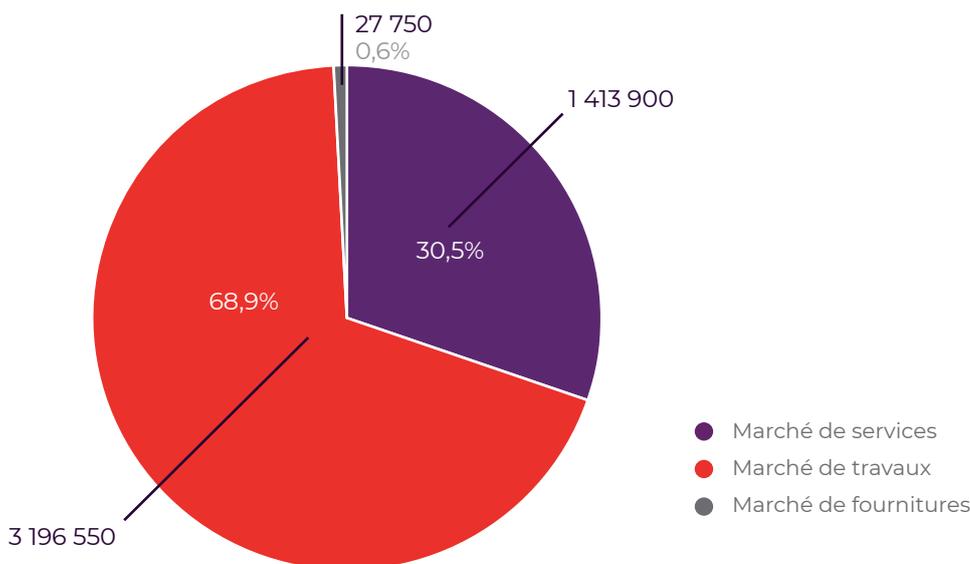
4

COMBIEN D'HEURES D'INSERTION PAR TYPE DE MARCHÉ ?

Les marchés de travaux continuent de rester le principal secteur générateur d'heures d'insertion. Leur part a même augmenté puisqu'ils génèrent 68,9% des heures sur la période de 2019, contre 64,7% en 2018.

Cette augmentation se fait au détriment des heures d'insertion des marchés de services (30,5% en 2019 contre 34% en 2018) et des heures d'insertion des marchés de fournitures (0,6% en 2019 contre 1,3% en 2018).

NOMBRE D'HEURES PAR TYPE DE MARCHÉS EN 2019



5

COMBIEN DE PARTICIPANTS EN 2019 ?

En 2019, on constate une progression du nombre de participants de 34,3% (environ 2 507 personnes en plus) en Île-de-France. Ce qui représente 9 808 personnes pour 4,6 millions d'heures exécutées. Parmi ce public, on compte 1 271 femmes qui ont exécuté 14,4% des heures d'insertion de l'année 2019.



674 715 heures
1 271 Femmes
Soit 14,4% des heures



4 000 662 heures
8 537 Hommes
Soit 85,6% des heures

Si le nombre de femmes bénéficiaires de la clause augmente en 2019 (1 271 femmes en 2019 contre 1 046 femmes en 2018), la part du nombre de femmes sur le nombre total de bénéficiaires baisse par rapport à 2018 (13% en 2019 contre 14,3% en 2018).

De la même manière, si le nombre d'heures d'insertion exécutées par des femmes augmente en 2019 (674 715 heures en 2019 contre 495 469 heures en 2018), la part des heures d'insertion exécutées par des femmes sur le total des heures exécutées baisse par rapport à 2018 (14,4% contre 15,2% en 2018).

LES BÉNÉFICIAIRES

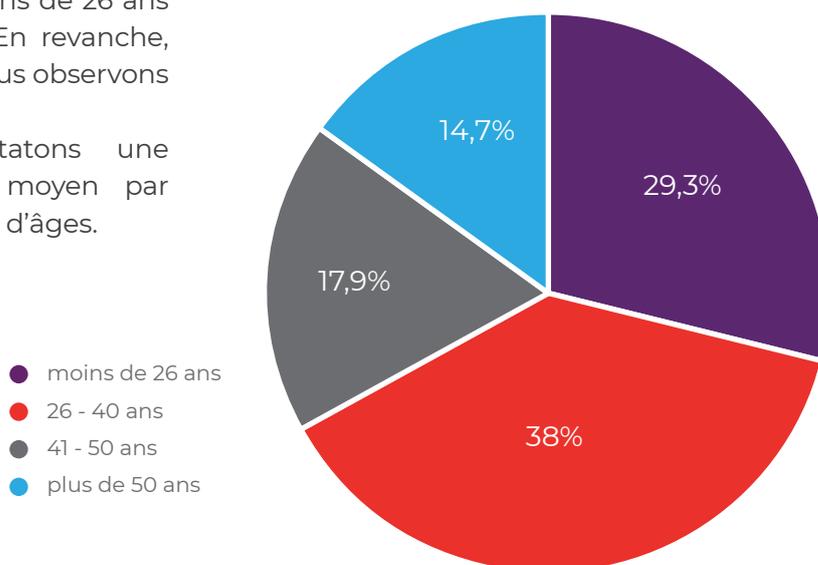
1

QUEL ÂGE ONT LES PARTICIPANTS ?

En 2019, la répartition du nombre de participants par tranche d'âge est toujours dominée par la tranche d'âge des 26-40 ans (38% en 2019 contre 36,3% en 2018), suivie de la tranche d'âge des moins de 26 ans (29,3% en 2019 contre 26,5% en 2018). En revanche, pour les deux autres catégories d'âge, nous observons un recul de 2 points par rapport à 2018.

De manière générale, nous constatons une augmentation du nombre d'heures moyen par participant pour l'ensemble des tranches d'âges.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS
PAR ÂGE EN 2019



- moins de 26 ans
- 26 - 40 ans
- 41 - 50 ans
- plus de 50 ans

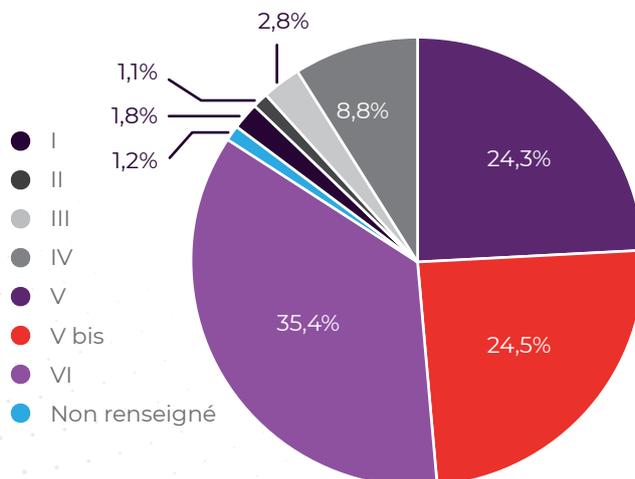
2

QUEL EST LE NIVEAU DE QUALIFICATION DES PARTICIPANTS ?

Les principaux bénéficiaires restent les publics des niveaux suivants : V, Vbis et VI avec plus de 84,3 % du nombre de participants. Néanmoins, en faisant la répartition du nombre d'heures par participant en fonction du niveau de qualification, nous observons que les plus qualifiés (niveau I, II, III) bénéficient de contrats entre 700 et 1 000 heures en moyenne alors que les moins qualifiés (niveau IV, V, Vbis, et VI) bénéficient de contrats inférieurs à 500 heures en moyenne.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS
PAR NIVEAU DE QUALIFICATION EN 2019

- I - Maîtrise et supérieur (3ème cycle universitaire)
- II - Bac+3 (2nd cycle universitaire)
- III - Bac+2 (Deug, BTS, DUT)
- IV - Année terminale préparant le BAC ou équivalent (BEATEP) / 1ère année d'étude supérieure
- V - Année terminale CAP, BEP, CAPA, CFP... + 2nde et 1ère
- Vbis 3ème + 1ère année CAP, BEP ou 2ème année CAP en 3 ans ou CEP
- VI - Jusqu'à 4ème, proche illettrisme ou illettrisme
- Autre - Diplôme étranger sans équivalence en France



3

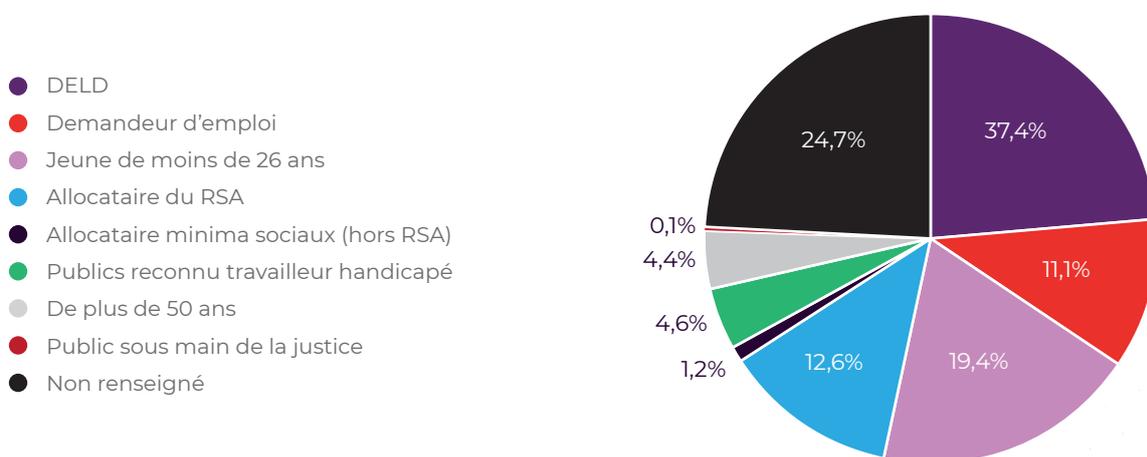
QUELS SONT LES STATUTS DES PARTICIPANTS ?

En 2019, les statuts les plus représentés sont les demandeurs d'emploi longue durée (DELD- 37,4%), les jeunes de moins de 26 ans (19,4%), les allocataires du RSA (12,6%) et les demandeurs d'emploi (11,1%). Ces statuts représentent 80% de la répartition qualifiée par la saisie des facilitateurs. Le statut « non renseigné » reste une donnée à améliorer (24,7%). Sur cet item « non renseigné », il faut préciser que les facilitateurs n'ont pas systématiquement d'informations sur les prescripteurs des participants.

Pour 2019 d'autres catégories sont présentes, notamment celles des publics sous-main de justice et les allocataires des minimas sociaux hors RSA.

Nb : les statuts des bénéficiaires sont cumulatifs (ex : un bénéficiaire peut être à la fois RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et jeune de moins de 26 ans)

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR STATUT DES BÉNÉFICIAIRES EN 2019

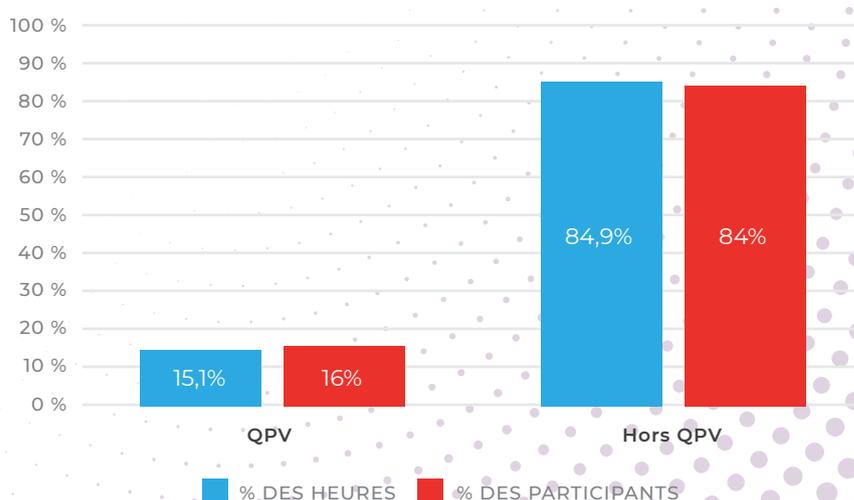


4

QUELLE EST L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS ?

Les éléments présentés par ce graphique sont assez proches de l'analyse faite en 2018. Les bénéficiaires de la clause d'insertion sont principalement des personnes qui résident en dehors des Quartiers Politiques de la Ville (84% en 2019 contre 87,6% en 2018). De plus, nous pouvons observer que ce sont ces mêmes bénéficiaires qui réalisent la grande majorité des heures d'insertion (84,9% en 2019 contre 89,9% en 2018).

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE EN 2019

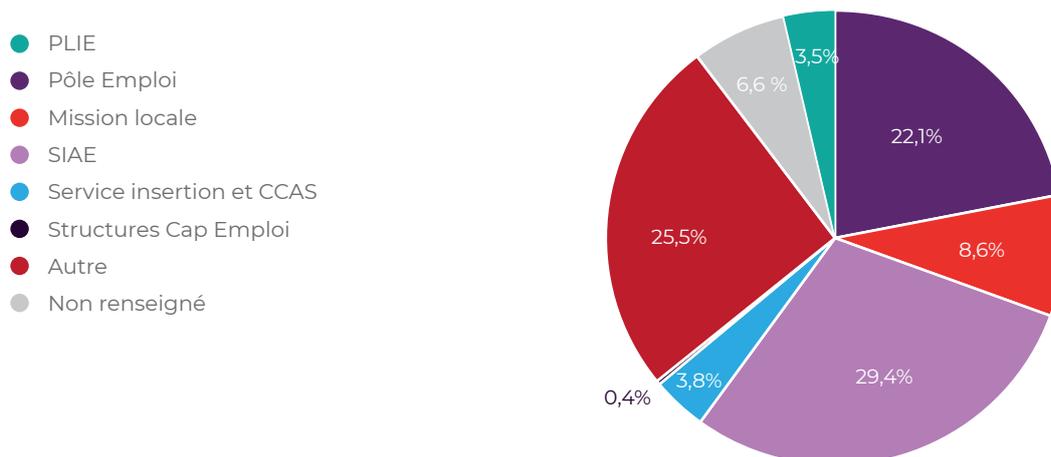


5

LES PRESCRIPTEURS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CLAUSE SOCIALE

Les participants sont à plus de 60% orientés par les SIAE (29,4%), Pôle emploi (22,1%) et les missions locales (8,6%). En comparaison avec l'année 2018, la part totale des orientations de ces trois prescripteurs a augmenté de 10% en 2019. Un travail sur la catégorie « Autre » est à mener afin d'affiner les données présentées.

RÉPARTITION DES PARTICIPANTS
PAR PRESCRIPTEUR EN 2019

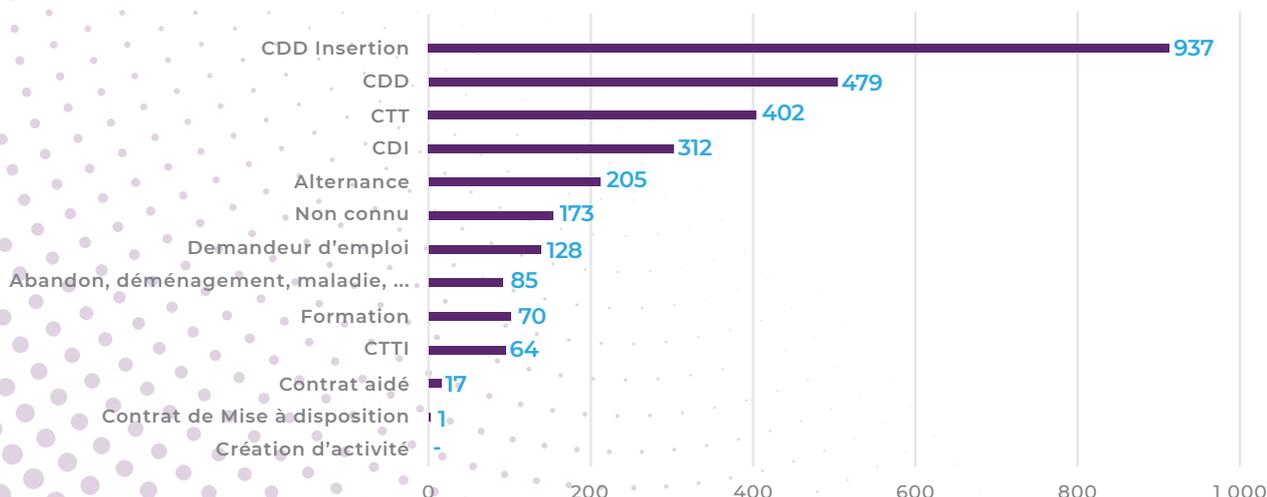


6

QUELLES SONT LES SITUATIONS À LA SUITE DES PARCOURS SUR UN PANEL DE 2 873 BÉNÉFICIAIRES ?

La principale difficulté dans le suivi des clauses sociales est de connaître la situation des bénéficiaires à la suite des parcours (à 6, 12, 18, et 24 mois). Plus le temps avance par rapport à la signature du contrat de départ et plus les informations sont difficiles à obtenir. Aussi, nous avons analysé ici les situations des bénéficiaires 6 mois après la date de signature du premier contrat. Sur les 2 873 participants pour lesquels l'information est disponible, on peut observer que plus de 32,6% d'entre eux sont en CDDI (Contrat à Durée Déterminée D'insertion). Ces chiffres sont similaires à ceux de 2018, où l'information était disponible pour 2 343 participants dont plus de 35% étaient en CDDI à 6 mois.

SITUATION DES PARTICIPANTS À 6 MOIS EN 2019
PANEL DE 2 873 PERSONNES



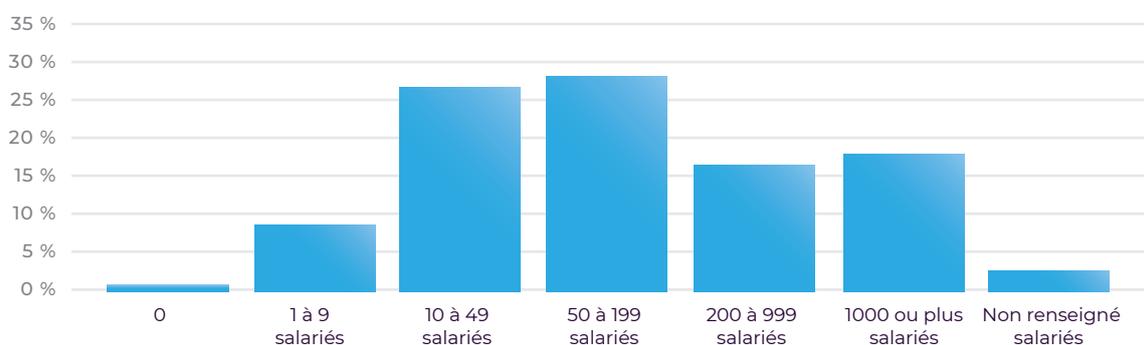
ENTREPRISES

1

DE QUELLE TAILLE SONT LES ENTREPRISES QUI EXÉCUTENT LES CLAUSES ?

En 2019, 64,7 % des heures d'insertion sont réalisées par des entreprises de moins de 200 salariés. Les TPE/PME restent majoritaires dans l'exécution des clauses sociales, comme c'était le cas en 2018 avec 67% des heures d'insertion réalisées par des entreprises de moins de 200 salariés.

TAILLES DES ENTREPRISES EN % DES HEURES RÉALISÉES EN 2019

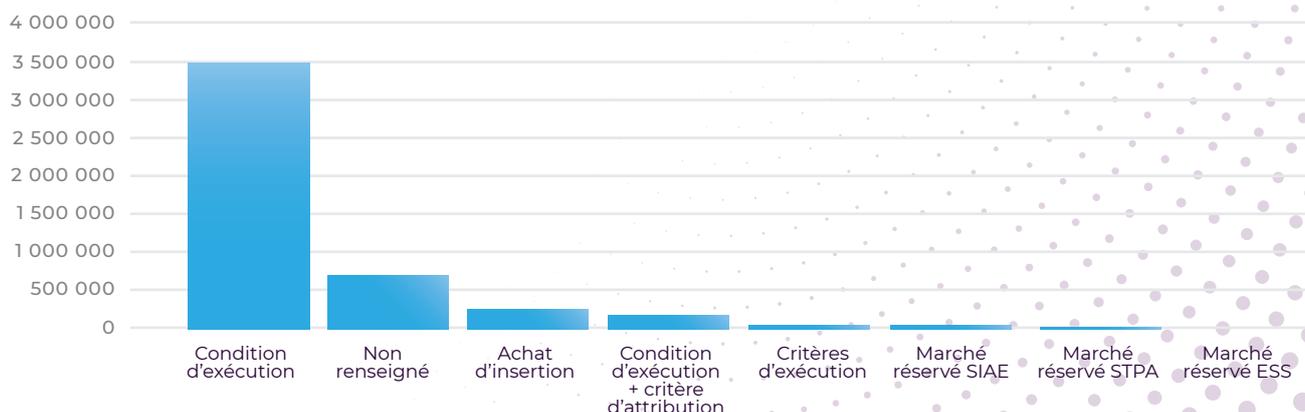


2

QUELS SONT LES LEVIERS D'ACTION ?

Sur les 4,6 millions d'heures d'insertion en 2019, environ 3,4 millions sont menées en condition d'exécution (soit 74,6% en 2019 contre 85% en 2018). Parallèlement, les autres leviers que sont les marchés réservés aux SIAE ne représentent qu'environ 39 000 heures d'insertion. Toutefois, il est important de nuancer ce chiffre étant donné que tous les marchés réservés ne sont pas suivis par des facilitateurs et donc comptabilisés dans le logiciel de suivi à partir duquel les données sont collectées.

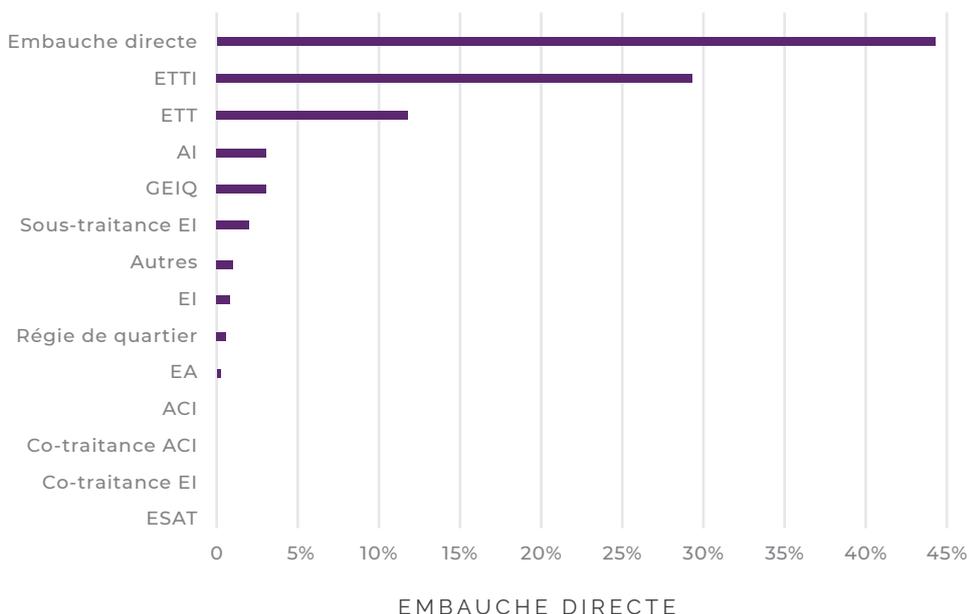
LEVIERS D'ACTION EN 2019



3 FOCUS CONDITION D'EXÉCUTION

La condition d'exécution est principalement réalisée selon deux modalités que sont l'embauche directe et la mise à disposition de personnel par les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI). En 2019, ces 2 modalités représentent respectivement 40,4% et 35,4% des embauches. Ces chiffres se rapprochent de ceux de 2018 (44,5% pour l'embauche directe et 33% pour les ETTI). Toutefois, nous observons une diminution de 4,1 points pour les embauches directes contrairement aux embauches en intérim d'insertion qui augmentent sensiblement de 2,4 points.

FOCUS CONDITION D'EXÉCUTION 2019



EA : Entreprise adaptée
ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail
EI : Entreprise d'insertion
AI : Association intermédiaire

ACI : Atelier et chantier d'insertion
GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification
ETT : Entreprise de travail temporaire
ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion

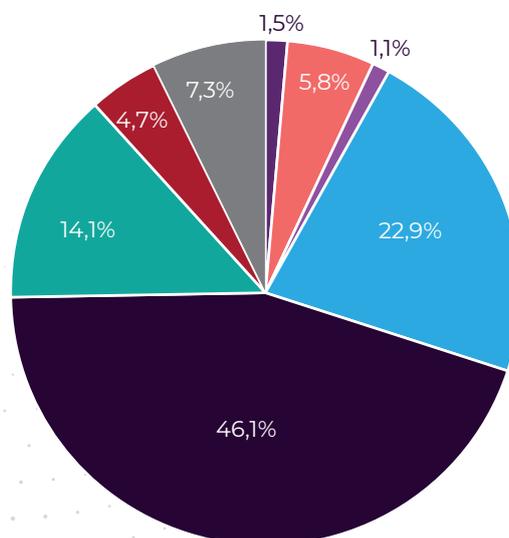
4 LES PRESTATIONS EXÉCUTÉES

Le graphique ci-dessous indique la répartition des heures d'insertion par secteur d'activité. En premier lieu, nous retrouvons les activités du bâtiment et des travaux publics avec une concentration forte de 60% d'heures réalisées (contre 58% en 2018). La part des heures d'insertion exécutée dans le secteur des prestations intellectuelles reste faible mais en légère augmentation (1,1% en 2019 contre 0,6% en 2018)

De plus, la part du nombre d'heures dans la catégorie « Autre » demeure problématique avec 22,9%. Cela représente un axe de travail important à améliorer avec les acteurs de terrains.

SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS
EN 2019

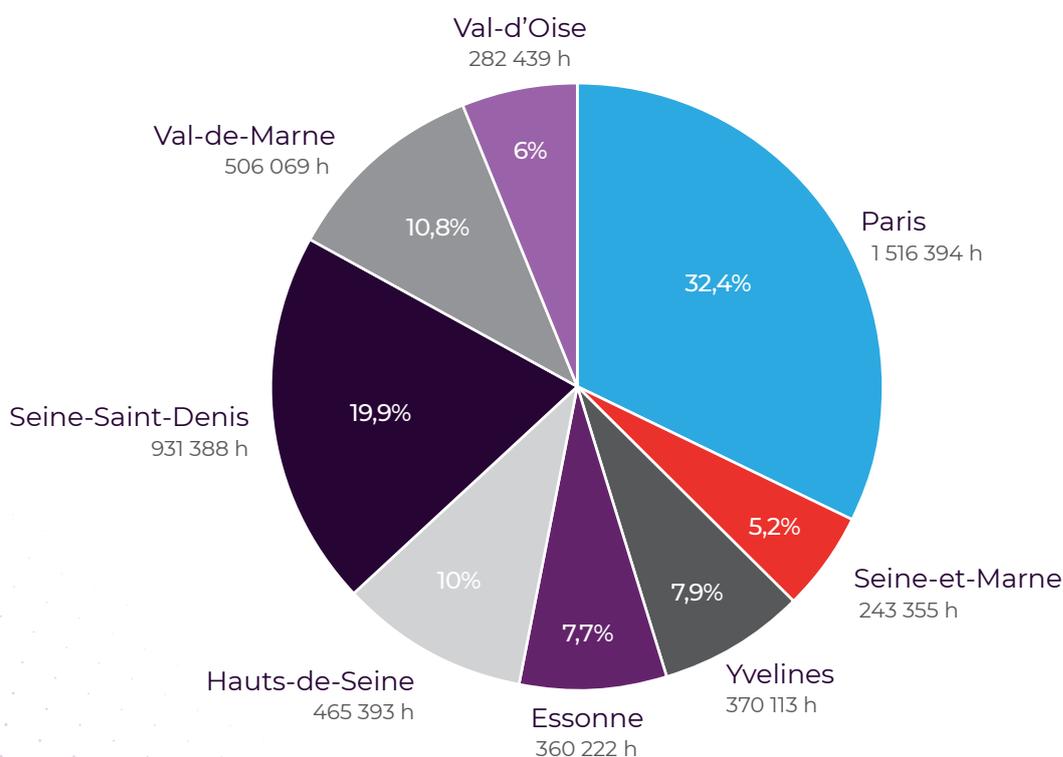
- Bâtiment
- Travaux publics
- Espaces verts
- Déchets
- Prestation intellectuelle
- Autre
- Nettoyage
- Non renseigné



5 QUELLE EST LA RÉPARTITION DES HEURES PAR DÉPARTEMENT ?

Ce graphique permet d'analyser la répartition des heures d'insertion par département. Les données permettent d'observer que les volumes d'heures les plus conséquents se réalisent dans les départements de Paris, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Ils cumulent 63,1% des heures d'insertion régionales.

RÉPARTITION DES HEURES PAR DÉPARTEMENT EN 2019
LES VOLUMES D'HEURES LES PLUS CONSÉQUENTS



CONTACT

Louise VIDAL,
Cheffe de projet MACS

01 84 74 13 64
macs@maximilien.fr



www.maximilien.fr



PROGRAMME SOUTENU ET FINANCÉ PAR :



maximilien



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DRIEETS)



maximilien
LE PORTAL DE COOPÉRATION NUMÉRIQUE
DE L'ÎLE-DE-FRANCE